

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2316

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 10

Après l’alinéa 33, insérer les quatre alinéas suivants :

- « I. *bis* – À l’article 238 *bis* GC du code général des impôts, la référence : « IX » est remplacée par la référence : « IV ».
- « I. *ter* – L’article L. 5121-18 du code de la santé publique est ainsi modifié :
- « 1° À la première phrase du premier alinéa, après la première occurrence du mot : « au », sont insérés les mots : « A du » ;
- « 2° Au deuxième alinéa, la référence : « III » est remplacée par les mots : « C du I ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.